

LA FLORICULTURE

I. La dimension internationale de la floriculture

Globalement, la floriculture est devenue une industrie d'un haut niveau technologique, produisant des fleurs et des plantes ornementales d'une qualité de plus en plus grande. Au niveau mondial, la superficie en production des plantes à fleurs et à feuillage avoisine les 250.000 Ha. La consommation mondiale de produits de floriculture est estimée à 60 milliards de \$ annuellement. La valeur des transactions annuelles du commerce international de ce secteur avoisine les 8 milliards de \$.

La Hollande est le principal pays exportateur de fleurs coupées et des plantes en pots avec près de 50 % des exportations globales, suivi de la Colombie, Israël, Italie, Equateur, Thaïlande et Espagne. L'Allemagne est le principal pays importateur avec presque 25 % des importations totales suivi des Etats-Unis, le Royaume Uni, la France et la Suisse.

Certains pays du sud de la méditerranée ont connu une évolution très importante de leur floriculture durant les 2 dernières décades, Il s'agit particulièrement d'Israël, de la Tunisie, du Maroc et de l'Egypte.

Le Liban, malgré sa grande diversité bioclimatique, ses ressources hydrauliques, un taux d'ensoleillement annuel de l'ordre de 300 jours et le savoir faire ancestral accumulé à travers plusieurs générations au niveau de la floriculture (les roses odorantes destinées à la production d'eau de rose et d'autres extraits) est resté en marge de l'évolution mondiale du secteur de la floriculture. La production reste confinée globalement au niveau du marché intérieur et le taux de pénétration au marché international est presque nul, alors que la production d'extraits de fleurs et particulièrement les roses n'a pas connu une évolution technique.

Dans ce contexte, plusieurs interrogations reviennent:

- Quelles sont les potentialités du secteur de la floriculture au Liban ?
- Quelles sont les contraintes et les entraves qui ont freiné le développement du secteur ?
- Quelle stratégie faut-il adopter pour permettre un développement harmonieux du secteur et une meilleure intégration au marché mondial?

II. La Floriculture au Liban : Etat des lieux

II.1. Les Superficies

La superficie totale consacrée à la floriculture est de l'ordre de 242 Ha dont 115 Ha sont irrigués, 65.5 Ha parmi ces derniers sont des superficies sous couvert de protection. Les superficies non irriguées (126 Ha) sont destinées principalement pour la production de la rose odorante pour la distillation d'eau de roses essentiellement au niveau de la Beqaa.

La superficie consacrée aux plantes ornementales est de l'ordre de 78 ha

II.2. Les Exploitants

La répartition des exploitants s'adonnant à la culture des fleurs selon les tranches d'âge révèle une relative jeunesse de ces derniers par rapport à l'ensemble des exploitants. 60% des exploitants s'adonnant à la floriculture ont moins de 45 ans alors que ce taux ne dépasse pas 35% pour l'ensemble du Liban. 55% des exploitants ont un niveau d'instruction supérieur au stade primaire alors que ce taux est de l'ordre de 38% pour l'ensemble des exploitants agricoles. Il est important de signaler que parmi le millier d'exploitants s'adonnant à la floriculture, seulement 55% pratiquent cette culture sur une superficie supérieure à 1 dunum.

II.3. Les zones de production

La floriculture se concentre particulièrement au Mont-Liban, au Sud et à la Béqaa.

Le Mont-Liban : Avec 311 exploitations et 48.8 Ha de S.A.U. irriguée dont 65% est sous serre, le Mont-Liban possède presque la moitié des capacités de production si on considère les surfaces irriguées et sous serres.

Le Sud : 172 exploitants s'adonnant à la floriculture au niveau de la Mohafaza du Sud. La quasi totalité des superficies cultivée est irriguée (24.2 Ha sont irrigués dont les $\frac{3}{4}$ sont sous serres, 10 villages ont une S.A.U. destinée à la floriculture dépassant les 5 dounoums.

La Beqaa : Au niveau de cette Mohafaza se concentre l'exploitation traditionnelle de rose odorante (الورد الجوري) ce qui explique la grande étendue de la S.A.U. destinée à la floriculture (147.3 Ha) dont seulement 21.9 Ha est irriguée et 4.3 Ha sous serres.

Le Liban Nord : 105 exploitants s'adonnant à la floriculture, utilisant une superficie de 19.8 Ha dont 95% sont irriguées.

II.4. Le commerce extérieur

Les importations des plantes ornementales sous toutes leurs formes (des plantes en pots, des fleurs coupées et des feuillages) ont connu une tendance à la baisse jusqu'à l'an 2000 après s'être hisser à 39.3 milliards de L.L. en 1997. La reprise des importations s'est précisée depuis en passant de 18.5 Milliards L.L en 2000 à 26.1 Milliards de L.L en 2003.

Les exportations restent insignifiantes, elles sont de l'ordre de 430 Millions de L.L. en 2003 dont 240 millions de L.L. en fleurs coupées. L'importation des fleurs coupées et des bouquets a connu aussi une baisse significative en passant de 5.6 Milliards de L.L en 1997 à 1.45 Milliards de L.L en 2003.

Les importations sont destinées principalement à couvrir les besoins du marché intérieur pendant la période hivernale (décembre, janvier et février) qui se caractérise par une baisse très marquée de la production nationale et aussi pour

alimenter le marché intérieur par des production ayant des qualités spécifiques. La baisse de la production hivernale au Liban est due principalement à l'abandon presque total de la pratique du chauffage des serres suite à la baisse des droits de douanes à l'importation, et à l'augmentation du coût de l'énergie.

La valeur des importations en fleurs coupées et bouquets a connu une diminution progressive en passant de 5.59 milliards de L.L. en 1997 à 1.45 milliards de L.L. en 2003. Cette diminution est due à l'évolution de la floriculture au Liban, et à la baisse de la demande intérieure en raison des difficultés économiques que connaît le pays.

A ce niveau, il est à mentionner que la concurrence des produits importés devient de plus en plus forte avec le temps et ceci au fur et à mesure de l'application des accords commerciaux et notamment :

- Libre échange entre le Liban et la Syrie
- L'accord relatif au marché arabe qui sera effectif à partir de 2005.
- L'accord d'association avec l'Union Européenne.

II.5. La production

La valeur de la production nationale du secteur des fleurs coupées en 2003 est estimée à environ 17,3 milliards de L.L. (11,5 millions de \$), sans tenir compte de la production traditionnelle des roses destinées à la transformation en eau de rose. Cette dernière est de l'ordre de 2 milliards de L.L. (1.4 millions de \$). Ces valeurs n'incluent pas la valeur de production des arbres et des plantes ornementales.

Il est à rappeler que la superficie consacrée aux plantes ornementales d'une façon générale s'élève à environ 80 Ha dont une trentaine est sous couvert de protection. La valeur de la production des plantes et arbres ornementales s'élève approximativement à 8,9 milliards de L.L. en 2003 (5,9 millions de \$).

Environ 50 % de l'offre globale au niveau du secteur de la floriculture et des plantes, arbres et arbustes ornementales provient de l'extérieur. En effet pour une valeur globale de production de l'ordre de 28.2 milliards de L.L. en 2003, le

Liban a importé la même année l'équivalent de 26.1 milliards de L.L. Au niveau des fleurs coupées et des feuillages les importations couvrent moins de 10% de l'offre globale pendant la même année.

III. Le profil variétal et les coûts de production

La superficie destinée à la production florale est de l'ordre de 240 Ha. Les particularités climatiques et écologiques du Liban permettent la production d'une large gamme de variétés de fleurs et de plantes ornementales. Les principales variétés cultivées sont :

- Les roses odorantes
- Les roses ornementales
- Les Gerberas
- Les œillets
- Les Liliums

III.1. Les fleurs coupées sous serres

Pour des exploitations ayant atteint un niveau de performance relativement valable, les marges brutes réalisées par dunum sont consistantes. Une première analyse des études de cas réalisés nous permet de dresser le tableau récapitulatif suivant :

Millions L.L			
Espèce	Valeur de la production	Coût de la production	Marge brut
Rose	24.7	12.5	12.1
Gerbera	10.5	5.0	5.5
Oeillet	9.6	4.3	5.2
Lilium	15.0	8.6	6.4

Le niveau de la marge est fonction de la durée de mobilisation de la terre et de l'exploitant, qui peut varier de 4 mois à une année. La marge brut réalisée au

niveau des producteurs assez performants oscille entre 5.2 millions et 12.1 millions de L.L. pour les 4 principales spéculations sous serres. Ce niveau de marge brut est relativement élevé en comparaison aux autres spéculations sous serres et qui dépasse très rarement les 4 millions de L.L. (Tomates, concombres, aubergine, poivron,...).

Il est à remarquer que le niveau de la marge pourrait être plus élevé, en cas de la réduction de certains coûts de production et particulièrement les “plants” et en cas d’un meilleur accès au marché internationale qui aura pour effet une augmentation des prix de vente et des valeurs de la production.

III.2. Les roses odorantes

Pour la culture traditionnelle de la rose odorante au Liban, les marges brutes par dounoum s’établissent entre 0.9 millions de L.L. pour les cultures en sec et 1.8 millions de L.L. pour les cultures en irrigué. Les quantités de pétales de roses produites par dounoum sont de l’ordre de 400 Kg pour les cultures non irriguées et peuvent atteindre 800 Kg pour celles irriguées.

Le procédé utilisé au Liban pour la distillation de l’eau de rose est le même que celui utilisé pour la production de “l’arak” et avec le même matériel (alambic). La contenance de l’alambic est de l’ordre de 100 Kg de rose ce qui permet la production d’environ 80 litres d’eau de rose (essence première). L’eau de rose est vendue à la porte de la fabrique entre 3.5 et 4.5 \$.

III.3 Les circuits de commercialisation

La commercialisation des fleurs coupées se fait à travers un réseau traditionnel qui se base sur le dépôt de la production auprès de l’un des 15 grossistes localisés au niveau de Beyrouth moyennant une commission de 15%. Les pratiques commerciales en vigueur ne répondent à aucune norme ou règle. Certains grossistes font appel à des distributeurs pour dispatcher la marchandise auprès des fleuristes moyennant une indemnité de 500 L.L. par bouquet. Cette

pratique constitue un manque à gagner pour le producteur de l'ordre 40% et qui représente les frais d'intermédiation (grossiste et distributeur) sans que ces derniers aient la moindre responsabilité en cas de mévente ou de dégradation de la production. D'autant plus que l'opération de vente se fait sans aucun contrôle. Cette situation a poussé certains grands producteurs à mettre en place leur propre système de distribution auprès des fleuristes ce qui a eu un impact négatif sur les prix de vente du fait de la concurrence avec le système des grossistes. Des tentatives sont en cours pour organiser le marché intérieur par la mise en place d'un marché de gros unifié et réglementé. La coopérative des producteurs, de création récente, œuvre depuis 2 ans pour que ce marché devienne une réalité permettant une meilleure adéquation entre l'offre et la demande et un moyen pour améliorer la qualité et pour dynamiser l'exportation.

IV. Contraintes entravant le développement du secteur

La diversité édaphique et climatique du Liban et le taux d'ensoleillement très élevé particulièrement au niveau de la zone côtière (plus de 300 jours / année) permettent la production d'une gamme très variée de fleurs pendant toute les périodes de l'année. Les producteurs des fleurs coupées au Liban se caractérisent, relativement aux autres exploitants agricoles par leur jeunesse, le bon niveau d'instruction et leur prédisposition pour l'adoption des innovations et des techniques les plus performantes.

Ces atouts considérables n'ont pas été exploités jusqu'à maintenant d'une façon pertinente. Plusieurs contraintes entravent les développements potentiels de ce secteur hautement technique et hautement lucratif. Il s'agit particulièrement de :

1. L'absence d'une recherche agronomique spécialisée et performante.
2. L'absence d'une dissémination du savoir faire des informations et des techniques à travers un système de vulgarisation et de conseil efficace.
3. L'absence d'un marketing et d'une commercialisation adaptés. Le système de commercialisation actuelle est très contraignant et très

- coûteux pour les services qu'il rend (plus du tiers de la valeur des ventes revient aux intermédiaires).
4. L'absence de mesures incitatives pour développer les investissements visant l'amélioration des techniques, de la qualité, le développement du marché local et de l'exportation.
 5. le niveau élevé des coûts de la production (plants, semences, pesticides et insecticides, énergie, main d'œuvre,...)
 6. La non prise en compte de la qualité de la production d'une façon systématique au niveau du marché.
 7. les coûts élevés du financement des investissements nécessaires pour l'acquisition des techniques, des moyens de transport de conditionnement et de réfrigération.
 8. l'absence d'un interlocuteur institutionnel compétent concerné par l'avenir de cette filière et d'un espace de dialogue et de concertation permettant d'harmoniser et de développer les synergies entre les différents acteurs de cette filière (recherche, vulgarisation, production, commercialisation, ...).

V. Pour une stratégie de développement du secteur

La mise en œuvre du développement de la floriculture au Liban est tributaire des mesures mises en œuvre par les différents partenaires pour atténuer l'ampleur des contraintes qui entravent des activités du secteur. Les objectifs stratégiques qui peuvent être octroyés au développement de cette filière sont principalement :

- Obtenir une production de qualité en demande sur le marché national et international.
- Réduire les coûts de production pour permettre une meilleure compétitivité de la production.
- Encourager les productions pendant les périodes hivernales (forte demande).

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs mesures s'imposent dont certaines revêtent un caractère urgent :

1. Mise en place d'un marché spécialisé ouvert à tout les producteurs et qui permet une adéquation entre l'offre et la demande (vente aux enchères) et une transparence des transactions.
2. la mise en place d'un espace de dialogue et de concertation qui regroupe le Ministère de l'agriculture, la recherche agronomique, les structures professionnelles (producteurs, commerçants,...) les autres institutions privées et publiques concernées pour assurer une complémentarité des actions des uns et des autres et pour assurer un meilleur transfert des technologies et des informations.
3. Instaurer un système d'incitation pour améliorer la qualité, mettre en application des nouvelles techniques et encourager l'exportation.
4. Consolider les structures professionnelles pour leur permettre d'être des acteurs actifs au niveau du transfert des technologies et de l'information d'une part et pour œuvrer pour une meilleure organisation et un développement des exportations d'autre part.
5. Développer un système d'information permettant de véhiculer les informations techniques et commerciales d'une part et de suivre d'une façon permanente l'évolution des productions, des coûts de production et de faire des analyses comparatives d'autre part.